



## Degradation du chantier qui paye ?

-----  
Par dom17

Bonjour ,  
je fais construire et les differents intervenants ont fait des dégradations , trottoir défoncé , grillage du voisin enfoncé ,  
coffret compteur d'eau détruit ...  
qui doit payé ?  
est ce à moi de m'en occuper ou au constructeur ?  
merci  
cdlt

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Faites constater par le constructeur et demandez lui de déclarer à son assureur.